

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 1. Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale**
Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2024.
- 2. Rapport moral du Président**
Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport moral du Président retraçant les faits marquants et l'activité 2024.
- 3. Approbation des comptes de l'exercice 2024 et affectation du résultat**
Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et décide d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.
- 4. Révision du budget 2025**
Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve les modifications du budget 2025 proposées par le Conseil d'Administration.
- 5. Budget 2026**
Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget proposé pour l'exercice 2026 par le Conseil d'Administration.
- 6. Quitus aux Administrateurs**
Résolution : L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- 7. Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration**
Résolution : Conformément aux dispositions de l'article 15.13 des statuts et dans la limite du troisième alinéa du I de l'article L. 141-7 du Code des assurances, l'Assemblée Générale donne délégation au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre, le cas échéant, les modifications relatives aux conventions d'assurance souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires.
- 8. Autorisation de l'Assemblée Générale pour la modification des dispositions essentielles des contrats d'assurance de groupe souscrits par l'ADPS**
Résolution : Après avoir pris connaissance des modifications convenues avec l'assureur partenaire des dispositions essentielles au-delà des évolutions réglementaires, de contrats d'assurance de groupe souscrits par l'ADPS, l'Assemblée Générale autorise ces modifications.
- 9. Toute autre question de la compétence de l'Assemblée Générale**
- 10. Informations générales et perspectives**
- 11. Questions diverses**